

Ordonnance de l'OFAG

**sur la fixation des périodes et des délais ainsi que
sur l'autorisation de parties de contingent tarifaire
de légumes frais, de fruits frais et de fleurs coupées fraîches**

(Ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP)

Communication du 1^{er} mai 2008

L'annexe 2 de l'ordonnance du 12 janvier 2000 sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP¹ a été modifiée au cours du mois d'avril 2008 aux dates suivantes:

1^{er} avril 2008
3 avril 2008
8 avril 2008
10 avril 2008
15 avril 2008
17 avril 2008
22 avril 2008
24 avril 2008
29 avril 2008

Le texte complet des modifications peut être consulté ou obtenu auprès de l'Office fédéral de l'agriculture, Section importations et exportations, 3003 Berne.

1^{er} mai 2008

Chancellerie fédérale

¹ RS 916.121.100

